

PARIS
2010

DU 20 AU 23 SEPTEMBRE

15^e Colloque international en évaluation environnementale

BIODIVERSITÉ ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Efficacité de l'évaluation environnementale pour l'atteinte des objectifs de développement durable : application à la gestion de la biodiversité

ORGANISÉ PAR



Secrétariat international
francophone pour l'évaluation
environnementale (SIFÉE)

EN PARTENARIAT AVEC



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

AVEC LA COLLABORATION DE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Précédé de la 14^e École d'été en évaluation environnementale
du 14 au 18 septembre 2010

organisée par l'IEPF et le SIFÉE
en partenariat avec l'ENGREF - AgroParis Tech

sur le thème :

« Outils d'évaluation environnementale pour la prise en compte de la biodiversité »

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), ses partenaires, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), invitent les acteurs intéressés par l'évaluation environnementale en lien avec la gestion de la biodiversité – dont la perte accélérée apparaît à beaucoup comme le second enjeu environnemental mondial à côté du changement climatique - à participer au Colloque international de Paris en septembre 2010. Pour cette 15^e édition, le thème retenu est celui de « *L'efficacité de l'évaluation environnementale dans l'atteinte des objectifs de développement durable : application à la gestion de la biodiversité* ».

Cet événement, organisé annuellement, est l'activité phare du SIFÉE. Regroupant entre 150 et 250 participants originaires des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique et de plusieurs organisations internationales, il constitue ainsi le principal forum d'échanges pour l'expertise francophone en évaluation environnementale.



THÉMATIQUES

L'organisation des Nations Unies et le programme des Nations Unies pour l'environnement font de 2010 l'année internationale de la biodiversité ; 18 ans après la signature de la convention sur la diversité biologique en 1992 à Rio, la perte de la biodiversité est enfin reconnue comme une menace majeure pour la planète dans son ensemble.

Si de nombreux progrès ont été réalisés par les États, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans d'action et de stratégies nationales, l'appropriation de l'enjeu qu'est la biodiversité dans l'évaluation des politiques reste insuffisante pour en arrêter la perte. Ainsi, 60% des services vitaux fournis à l'homme par les écosystèmes sont en déclin, selon l'évaluation Millennium Ecosystem Assessment, réalisée en 2005 par 1,300 scientifiques pour les Nations Unies. Les causes sont diverses et multiples : changement d'affectation du territoire, fragmentation des terres, dégradation de milieux naturels, surexploitation des ressources, pollution de l'eau, de l'air ou des sols, introduction d'espèces exogènes, prolifération d'espèces envahissantes, changement climatique, etc.

Alors que les services rendus par la biodiversité tendent à être de mieux en mieux saisis par le monde scientifique, il est essentiel de changer notre regard sur l'objectif de sa préservation et de sa restauration, et d'accroître en particulier sa prise en compte grâce à des outils d'évaluation adaptés.

La prise en compte de la diversité biologique dans l'évaluation des politiques, plans, programmes et projets est inscrite dans plusieurs textes internationaux (par exemple, art. 7 de la Charte mondiale de la nature du 28 octobre 1982, art. 6 de la Convention de Rio du 5 juin 1992, lignes directrices de la conférence des parties à la Convention sur la Biodiversité (CDB) portant sur les études d'impacts et les évaluations environnementales stratégiques, etc.). Ces exigences mettent au premier plan les démarches d'évaluation environnementale telles qu'elles ont été progressivement forgées aux échelles internationale, régionale et nationale, dans leur triple dimension :

- apporter une connaissance des enjeux par rapport à un territoire ou un projet ;
- développer une aide à la conception et à la décision ;
- favoriser l'information et la participation du public.

De la capitalisation des savoir-faire locaux aux échanges juridiques internationaux, des moyens de développer les approches transversales à l'articulation des échelles de territoire, plusieurs angles de vue permettent, à travers l'exemple de la gestion de la biodiversité, d'apprécier la contribution de l'évaluation environnementale à l'atteinte des objectifs de développement durable. Les choix qui seront opérés dans ce cadre, auront en effet un impact écologique, économique, social et politique majeur pour l'ensemble des acteurs concernés.

Le présent Colloque constitue une plate-forme d'échange d'informations et d'expériences sur les apports des démarches d'ÉE et les pistes de progression, l'analyse des différentes conséquences du développement sur la biodiversité, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion (qu'il s'agisse d'une gestion préventive, curative, compensatoire ou adaptative) préalablement à l'adoption de toute intervention, les valeurs plurielles associées à la biodiversité et aux services rendus par les écosystèmes. Il sera mis à profit aussi pour réfléchir sur l'efficacité de l'évaluation environnementale en tant qu'outil et processus permettant d'atteindre les objectifs d'un développement durable.

OBJECTIFS

Une partie importante des travaux sera consacrée aux enjeux juridiques portés par les dispositifs d'évaluation et d'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques. Dans ce cadre, les questions de mise en œuvre des conventions internationales ainsi que celle de l'harmonisation des procédures aux niveaux régional et national seront abordées.

Le Colloque vise ainsi l'échange d'expériences sur les points suivants :

- le développement et l'application d'outils d'évaluation et de planification participative intégrant l'enjeu de la diversité biologique ;
- la gestion de processus participatifs lors de l'ÉE en vue de la mobilisation d'acteurs aux responsabilités diverses ;
- l'articulation entre les diverses échelles de décision depuis le niveau stratégique jusqu'aux projets ;
- les modalités de prise en compte et d'intervention relatives à la biodiversité dans l'évaluation ;
- l'application et le suivi des politiques publiques sectorielles, nationales ou internationales ;
- la mise en œuvre de plans d'action sectoriels pour les activités les plus dommageables pour la biodiversité ;
- la connaissance scientifique opérationnelle et savoirs traditionnels ;
- les stratégies de communication visant à une information publique fiable et transparente.

APPROCHES

Le Colloque abordera la question de la biodiversité sous deux angles : (i) celui de l'impact des documents de planification et des infrastructures de développement et d'aménagement (énergie, transports, agriculture, projets urbains, écotourisme, etc.) sur la biodiversité et les zones humides d'importance internationale ; (ii) celui de l'utilisation des sciences de l'écologie, de l'économie et du droit comme outils d'évaluation et de gestion de la biodiversité dans une perspective de prévention. Il comprend ainsi une session plénière introductive et plusieurs journées thématiques. La session introductive permet de camper le sujet et d'orienter les débats. Elle est animée par des conférenciers de renommée internationale, dont les interventions porteront sur :

- les outils d'évaluation et d'encadrement juridique pour la prise en compte de la diversité biologique dans le développement et de la gestion des zones d'importance écologique : utilité, application et perspectives de développement ;
- les indicateurs de prise en compte de la biodiversité dans les études d'impacts sur l'environnement : enseignements sur les bonnes pratiques et défis ;
- l'évaluation environnementale stratégique comme outil de planification évaluative dans le cadre de la mise en œuvre des conventions sur la diversité biologique.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- efficacité des démarches d'évaluation comme aide à la décision et cadre de participation du public (quelle place pour l'association du public ? quelles pistes de progrès pour la prise en compte des résultats de l'évaluation ? quelles évolutions de l'expertise sur les impacts cumulés, les connectivités écologiques, la biodiversité dite « ordinaire »,... ?) ;
- cohérence des réglementations aux niveaux régional, intersectoriel et communautaire (quelle évolution du cadre juridique ? quel rôle des conventions internationales et régionales et du droit communautaire ?) ;
- outils économiques d'évaluation des préjudices écologiques et leurs implications sociales : (quelles limites de l'approche par les services rendus ? quelle perspective pour le développement de nouveaux outils et leur intégration à l'ÉE ?) ;
- outils et méthodes spécifiques pour la prise en compte de la biodiversité en évaluation environnementale (focus sur les conventions sur les zones humides, critères et indicateurs de biodiversité, évaluation des valeurs économiques et monétaires des écosystèmes et autres éléments environnementaux, analyse paysagère, etc.) ;
- impacts des plans/programmes et des infrastructures de développement (énergie, transports, écotourisme, urbanisme etc.) sur la biodiversité : identification et évaluation des impacts majeurs, élaboration des mesures d'atténuation et de compensation dans une vision de prévention ? impacts de la gestion des parcs et réserves naturels sur les activités socioéconomiques des populations riveraines ?) ;
- prise en compte de l'équité dans la valorisation de la biodiversité (attentes de la société ? nouvelles réponses aux besoins ?) ;
- agriculture et biodiversité (enjeux, impacts, innovations et nouvelles approches dans une perspective de développement durable).

Les propositions d'ateliers spéciaux et panels sont les bienvenues.

SOUSSION D'UN PROJET DE COMMUNICATION

Provenant essentiellement du monde francophone, les personnes invitées à répondre à l'appel de communications et à intervenir lors du Colloque sont principalement des experts en évaluation environnementale, des spécialistes intéressés par la thématique biodiversité et par d'autres domaines associés, des consultants techniques, des décideurs économiques et politiques, des chercheurs et universitaires, des gestionnaires et acteurs de la société civile.

Les projets de communication devront concerner les thèmes du Colloque, tels que définis à la section « *Approches* » de la présente annonce préliminaire et appel de communications.

Les ateliers et sessions en plénière bénéficieront de la traduction simultanée (français et anglais), alors que session en parallèle se dérouleront uniquement en langue française.

Toute proposition pour l'élaboration et la présentation de sessions spéciales ou d'ateliers sera considérée favorablement par le comité scientifique dans la mesure où elle touche le thème du Colloque.

Les personnes souhaitant présenter une communication doivent compléter le formulaire disponible à l'adresse suivante : www.sifée.org/Paris_2010/Communication.htm et nous le retourner au plus tard le **30 mars 2010**.

Les personnes intéressées par la présentation d'une communication sous la forme d'affiche (« poster ») doivent remplir le même formulaire tout en cochant l'item « Poster ». Par ailleurs, la date limite de réception des propositions d'affiche est le **30 avril 2010**.

La sélection des propositions de communication sera faite par les membres du comité scientifique et les choix seront annoncés dans les meilleurs délais. Le comité scientifique est le seul habilité pour le choix des communications retenues et sa décision est sans appel.

INSCRIPTION

Toute personne qui désire participer au Colloque doit s'inscrire en bonne et due forme et payer les frais d'inscription inhérents à sa participation. Le formulaire pour s'inscrire est disponible à l'adresse : www.sifée.org/Paris_2010/Inscription_Colloque.htm.

Les frais d'inscription comprennent la documentation, la participation aux différentes séances simultanées et plénières, les pauses santé et les repas du midi (d'autres activités peuvent s'ajouter). Vous avez la possibilité de vous inscrire à 2, 3 ou 4 jours d'activités du Colloque. Veuillez sélectionner votre choix dans le formulaire d'inscription.

TARIFS	Avant le 9 août 2010	À partir du 9 août 2010
Membre en règle du SIFÉE		
4 jours (<i>tout le Colloque</i>)	450 \$ CAD – 300 €	475 \$ CAD – 315 €
3 jours	362 \$ CAD – 240 €	380 \$ CAD – 255 €
2 jours	260 \$ CAD – 175 €	280 \$ CAD – 185 €
Non-membre du SIFÉE		
4 jours (<i>tout le Colloque</i>)	530 \$ CAD – 350 €	560 \$ CAD – 370 €
3 jours	422 \$ CAD – 280 €	445 \$ CAD – 295 €
2 jours	305 \$ CAD – 205 €	320 \$ CAD – 212 €

Pour la conversion dans votre devise, consultez le site Internet : www.xe.com/fr. Les montants en euros sont susceptibles de changer, selon la fluctuation du taux de change.

Quelques possibilités de soutien financier sont envisageables pour participer au Colloque et/ou à l'École d'été de l'IEPF et du SIFÉE. Pour plus de détails, veuillez consulter la section du présent document intitulé « **École d'été en ÉE organisée par l'IEPF et le SIFÉE** ». La date limite pour déposer un dossier complet est fixée au **25 mars 2010**.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le comité scientifique évalue les projets de communication et les projets d'affiches. Il est le seul habilité à choisir les projets en fonction de leur qualité et de leur intérêt vis-à-vis des objectifs poursuivis. Le comité scientifique participe à l'élaboration du programme final du Colloque. Il est composé comme suit (*par ordre alphabétique*) :

- **Michel PRIEUR, Président du Comité scientifique, doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges, président du Centre international de droit comparé de l'environnement, France ;**
- Faouzia ABDOLHALIK, Responsable de programme, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) ;
- Pierre ANDRÉ, Professeur Département de géographie, et Directeur du Centre de développement de la recherche internationale en environnement (CEDRIE), Université de Montréal, Québec-Canada ;
- Robert BIAGI, Professeur, Ecole supérieure d'agriculture d'Angers, France ;
- Philippe BILLET, Professeur agrégé de droit public, Université Jean Moulin - Lyon III et Président de la Société française pour le droit de l'environnement, Suisse ;
- Sibi BONFILS, Directeur adjoint, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) ;
- François BOULANGER, Directeur régional, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), Canada ;
- Armelle CARON, Ingénieure de Recherche, AgroParisTech - Engref - Centre de Clermont-Ferrand, France ;
- Odile CONCHOU, Spécialiste en environnement, Agence Française de Développement (AFD), France ;
- John CROWLEY, Chef de Section, Ethique des sciences et technologies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), France ;
- Pierre-Michel FONTAINE, Analyste et chargé de projets en milieu nordique, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Québec-Canada ;
- Marie-Françoise GODART, Professeure, Université libre de Bruxelles, Faculté des Sciences – IGEAT, Belgique ;
- Jean HÉBERT, Chargé de projets Environnement, Affaires internationales, Hydro-Québec Équipement et SEBJ, Québec-Canada ;
- Georges LANMAFANKPOTIN, Secrétaire à l'Information et à la communication, Association béninoise des professionnels en évaluation environnementale (ABPÉE), Bénin ;
- Corinne LARRUE, Professeur, Aménagement de l'espace, urbanisme, Université de Tours, France ;
- Sylvain MONTEILLET, expert associé, chargé d'enseignement à l'université d'Orléans et à l'ENGREF, France ;
- Eric PLOTTU, Économiste, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), France ;
- Jean-Pierre REVÉRET, Professeur, Université du Québec à Montréal (UQAM), Québec-Canada ;
- Hélène SABATHIÉ-AKONOR, Chargée de Mission, Afrique Sub-saharienne, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), France ;
- Karim SAMOURA, Directeur général, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) ;
- Soumicha SOUM, Chargée de mission, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), France ;
- Jean-Philippe WAAUB, Président du conseil d'administration du SIFÉE et Professeur, Groupe d'Études Interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional de l'Université du Québec à Montréal (GEIGER), Québec-Canada.

LE COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur veille à la réalisation et à la coordination des mandats des différents comités participant à l'organisation de l'événement. Il est composé comme suit (*par ordre alphabétique*) :

- Andrée Lyne ALLAIRE, Adjointe de direction, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) ;
- Antoni CORMIER, Assistant de direction, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) ;
- Dominique MICHEL-COMBE, ENGREF- AgroParis Tech, France ;
- Sylvain MONTEILLET, Expert associé, chargé d'enseignement, Université d'Orléans et ENGREF, France ;
- Karim SAMOURA, Directeur général, Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) ;
- Soumicha SOUM, Chargée de mission, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), France ;
- Martin YELKOUNI, Économiste, Vox Novia, France

ÉCOLE D'ÉTÉ EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ORGANISÉE PAR L'IEPF ET LE SIFÉE

« *Outils d'évaluation environnementale pour la prise en compte de la biodiversité* »
du 14 au 18 septembre 2010

ORGANISÉ PAR



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF



Secrétariat international
francophone pour l'évaluation
environnementale (SIFÉE)

EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LA COLLABORATION DE

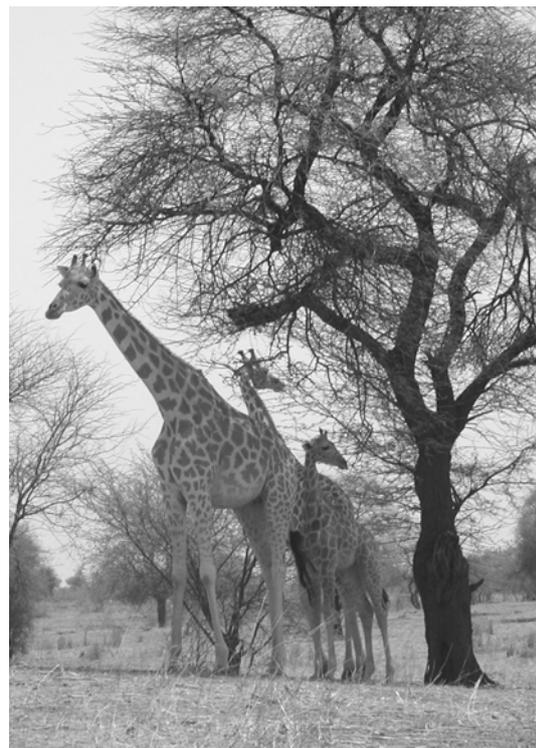


Photo : Andrée Lyne Allaire, 2009

Kouré, Niger

Précédant le Colloque international, l'École d'été est organisée conjointement par l'IEPF et le SIFÉE, avec le partenariat scientifique de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF) du groupe AgroParisTech. Elle portera sur le thème « *Outils d'évaluation environnementale pour la prise en compte de la biodiversité* ».

Cette formation de haut niveau en évaluation environnementale est destinée aux cadres (experts en évaluation environnementale, gestionnaires des ressources naturelles, enseignants et chercheurs, agents de l'administration publique, acteurs de la société civile, etc.), originaires de pays francophones. Les formateurs qui dispenseront ce cours sont des universitaires, des gestionnaires de projets et des praticiens de notoriété internationale.

La formation portera sur les aspects théoriques et pratiques de l'utilisation des concepts de base suivants : évaluation des services écologiques, méthodes participative de gestion de la biodiversité, développement de critères et indicateurs de diversité biologique, analyse multicritère, méthodes d'évaluation des impacts de la construction et de l'exploitation des infrastructures énergétiques et de l'exploitation de la biomasse (comme source d'énergie) sur la biodiversité, méthodes d'analyse du paysage et référentiel territorial, etc. Des applications pratiques seront réalisées à partir d'études de cas (africains et européens), de visites de terrains et/ou d'une simulation par jeux de rôles ; ce qui permettra d'illustrer de l'utilisation de certains des outils abordés et de discuter de leur intégration dans un processus d'étude d'évaluation environnementale.

Pour vous inscrire à l'École d'été ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Internet suivant : www.sifee.org/Paris_2010/Inscription_Ecole.htm. Quelques possibilités de soutien financier sont offertes pour participer au Colloque et/ou à l'École d'été de l'IEPF et du SIFÉE. Seules les personnes provenant des pays en développement pourront bénéficier de ces prises en charge. Pour soumettre une demande de prise en charge partielle ou totale, veuillez consulter le site Internet suivant : www.sifee.org/Paris_2010/Soutien.htm.

Pour qu'une demande de soutien financier puisse être considérée, le dossier complet doit nous parvenir par courriel au plus tard le **25 mars 2010**. Les soutiens financiers éventuels seront attribués sur la base des éléments présentés par les requérants, en fonction du nombre de demandes, d'une répartition géographique adéquate et des moyens financiers disponibles. Un expert indépendant et jury international, sont chargés de l'évaluation des dossiers de candidature. Le jury est seul habilité pour le choix des candidats retenus et sa décision est sans appel.

Pour vous inscrire à l'École d'été ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Internet à l'adresse suivante : www.sifee.org/Paris_2010/Ecole.htm.

PRINCIPAUX ORGANISATEURS



Secrétariat international
francophone pour l'évaluation
environnementale (SIFÉE)

Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) (www.sifee.org) est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif. Il est un regroupement d'organisations membres formées de professionnels spécialisés en évaluation environnementale. Ses membres sont issus principalement des pays francophones d'Afrique, d'Amérique et d'Europe et regroupe des organismes gouvernementaux, associatifs, universitaires et corporatifs (bureaux d'études et entreprises privées, publiques ou mixtes).

Soutenu principalement par les ministères français et québécois chargés de l'Environnement et par le ministère français des affaires étrangères ainsi que par l'IEPF, le SIFÉE anime également un réseau de près de 2000 professionnels. Il organise des Colloques internationaux ainsi que des sessions de formation, afin de remplir une de ses principales missions qui est de renforcer la compétence des spécialistes et décideurs francophones dans les secteurs de l'évaluation environnementale, de la participation publique et du développement durable. Il diffuse également de la documentation sur les méthodes et outils en vue d'apporter une information pertinente aux autorités compétentes en matière de développement durable.



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) (www.iepf.org) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui contribue au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Basé à Québec, il est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres.

En 1996, cette action a été élargie à l'Environnement. La mission de l'IEPF vise à travers ses activités - formation, information, actions de terrain et concertation - une meilleure gestion et une meilleure utilisation des ressources énergétiques ainsi que l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable. Tels sont les buts des interventions spécifiques de l'IEPF menées en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la Mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».



Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM), de la République française (www.developpement-durable.gouv.fr) est un ministère qui reflète la volonté de se doter d'un outil institutionnel performant, véritable autorité environnementale en charge du portage des politiques exemplaires de l'État.

Il a pour mission majeure d'assurer la mutation écologique de l'économie, des modes de consommation et de la société française dans son ensemble. L'acte fondateur de cette nouvelle donne est le Grenelle Environnement.

Pour répondre aux enjeux fixés par le Grenelle, le ministère s'appuie sur la mutualisation des compétences, des expériences et des idées d'un grand nombre d'experts venus d'horizons différents : énergie, écologie, transport ou logement.

Au cœur de ces missions, le commissariat général au développement durable, entité nouvelle et transversale, a pour objectif de promouvoir le développement durable, tant au sein de toutes les politiques publiques que dans les actions de l'ensemble des acteurs socio-économiques. Cette entité développe, expertise et diffuse des outils, des méthodes et des instruments d'intervention destinés à faciliter et à évaluer l'intégration de l'environnement et des démarches de développement durable dans les politiques publiques et les décisions privées.

Pour informations supplémentaires : www.sifee.org / sifee@sifee.org